

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 011-3515/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)

MET 18/6317/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération de politique culturelle votée le 14 décembre 2017 par le Conseil de la Métropole, permet à la Métropole de devenir un acteur public en faveur de la Culture et de la Lecture publique en particulier dans le paysage national.

A ce titre, la Métropole peut porter, valoriser et mettre en avant l'intervention publique de la collectivité en faveur de la Culture à travers différents espaces de concertation, d'échanges de pratiques et de prises de position au niveau national notamment dans le cadre de la FNCC.

La Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture - FNCC, fondée en 1960 à l'initiative de l'homme politique et écrivain Michel Durafour, a concrétisé la volonté des collectivités territoriales de faire valoir leur propre engagement culturel. Réunissant des élus de l'ensemble des échelons territoriaux et de toute sensibilité politique (plus de 550 collectivités), elle a su devenir pour le champ culturel un élément fédérateur entre l'ensemble des associations d'élus. La FNCC est également en dialogue constant avec le Sénat et l'Assemblée Nationale ainsi qu'un interlocuteur incontournable du Ministère de la Culture auquel elle est liée par une convention triennale depuis 2001.

La FNCC a eu à coeur d'établir des liens étroits avec les milieux professionnels – artistes et opérateurs culturels – ainsi qu'avec les acteurs associatifs. Lieu privilégié de dialogue, d'échanges, d'expériences et de réflexions partagées entre les élus à la culture, la FNCC contribue à l'élaboration des politiques culturelles publiques au plus près des territoires. Depuis 1998, une Charte en énonce les principes premiers.

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 mars 2018

Travaillant à la croisée de toutes les forces culturelles et artistiques, la FNCC s'est donnée librement et en toute indépendance une mission de médiation et de veille.

Les collectivités territoriales sont représentées paritairement au Conseil d'Administration et au Bureau.

Les élus travaillent en collégialité au sein des groupes de travail et de réflexion ouverts à tous les adhérents et dont les sujets recoupent toutes les thématiques des politiques culturelles publiques et permettent d'analyser et d'élaborer des propositions et une parole propre.

Déborah MÜNZER, maire adjointe à la Culture de la ville de Nogent-sur-Marne, préside aujourd'hui la F.N.C.C. Les présidents sont désignés pour 3 ans - respectant une alternance statutaire - par le Conseil d'Administration constitué de représentant-e-s de 64 collectivités territoriales reflétant la diversité politique, géographique et démographique de ses adhérents, ainsi que le pluralisme de ses travaux et réflexions.

Compte tenu de ce qui précède, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association en 2018 pour un montant de 3.683 (trois mille six cent quatre-vingt trois) euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la Culture – FNCC pour l'année 2018, pour un montant de 3.683 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole 2018, chapitre 11, fonction 20, voiture 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 mars 2018